

Informations

Pendant l'année scolaire, il arrive que des enseignants soient absents pour cause de maladie, de formation, de voyage culturel, etc... Lorsque tel est le cas, nous essayons, dans la mesure du possible, de remplacer le titulaire absent par un autre titulaire de la classe. Si aucun titulaire n'est disponible, un membre de notre équipe pédagogique assure la surveillance de la classe.

Au cas où l'enseignant absent aurait cours en début ou bien en fin de matinée ou d'après-midi, les élèves **peuvent** être libérés, si les parents ont donné leur accord préalable. Les élèves peuvent ainsi, soit arriver plus tard à l'école, soit rentrer plus tôt à la maison.

En indiquant votre adresse email (si vous en possédez une) ou votre numéro de téléphone portable, vous serez, le cas échéant, informés des leçons où votre enfant sera libéré. Par ailleurs, vous recevrez des informations concernant les activités au LTMA (théâtre, expositions, ...) ainsi que toutes communications importantes.

Aucun élève ne peut être libéré en milieu de matinée ou d'après-midi.

Dans le cadre de certaines activités scolaires (voyages, sorties et séjours pédagogiques, stages en entreprises, ...) votre enfant pourra être photographié.

Ces photos ne seront alors utilisées que dans le cadre scolaire (affiches au sein du lycée, voyage scolaire, articles publiés sur notre site internet, ...). Elles ne seront pas nominatives, ne porteront pas atteinte à la dignité de votre enfant et ne serviront strictement que pour les besoins du lycée.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes salutations respectueuses.



Pascal MARIN

Directeur

DÉCISIONS

Par la présente, je soussigné(e), _____,
mère / père / tuteur de l'élève _____,
inscrit(e) en classe de _____, souhaite que mon enfant

soit libéré
lorsqu'un enseignant est absent en début ou en fin de matinée ou d'après-midi

reste en surveillance à l'école
lorsqu'un enseignant est absent en début ou en fin de matinée ou d'après-midi

 autorise la prise de photos de mon enfant pendant toute la scolarité au LTMA

n'autorise pas la prise de photos de mon enfant pendant toute sa scolarité au LTMA

En indiquant votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable, vous serez, le cas échéant, informé des leçons où votre enfant sera libéré. Par ailleurs, vous recevrez des informations concernant les activités au LTMA (théâtre, expositions, ...) ainsi que toutes communications importantes.

Adresse e-mail : _____ @ _____

Numéro de téléphone portable : _____
(GSM)

Lieu et date : _____

Signature du représentant légal de l'enfant

Décision à remettre à Mme Mireille Steffes au secrétariat.